



PRÉFÈTE DES HAUTES-PYRÉNÉES

ARRETE N° 65-2018-10-16-008.
portant modification de l'arrêté n°65-2017-
06.5.003

**La Préfète des Hautes-Pyrénées,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le code de l'éducation nationale et notamment ses articles L235- 1 et R235 et suivants ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu les propositions de la FCPE du 16 septembre 2016;

Sur proposition de Mme la secrétaire générale de la direction des services départementaux de l'éducation nationale des Hautes-Pyrénées ;

ARRETE

ARTICLE 1 : L'article 1 de l'arrêté n° 65-2017-06.15.003 du 15 juin 2017 portant composition du conseil départemental de l'éducation nationale du département des Hautes-Pyrénées (C.D.E.N.) est modifié comme suit :

II - Membres titulaires et suppléants

II – 2 – Au titre des usagers personnels titulaires de l'Etat exerçant leurs fonctions dans les services administratifs et les établissements d'enseignement et de formation des premier et second degré :

Organisations modifiant leurs représentants, les autres restent inchangés.

SGEN-CFDT	Membres titulaires	Membres suppléants
	BIGOT Alain BOYER Philippe PUZOS Agnès	DUPRAT Valérie CASSAGNET Martine THELEME Jean-Luc

FSU	Membres titulaires	Membres suppléants
	MARTIN Claude GOURBIER Catherine LE MOAL Sylvette JAFFIOL Sébastien	LAPEYRE Béatrice LABORDE Magali POULOU Marc CASTEBRUNET David

II — 3 – Au titre de membres représentant les usagers

II- 3.1 Parents d'élèves

FCPE	Membres titulaires	Membres suppléants
	ARCAS RICARRERE Carine CLERC-GIRARD Ayrald DUSSERT Philippe LACABANE Christelle OBISPO Stéphanie PELLEGRINI Maria	BEGUE Marielle BOYRIE Cathy DIDELOT Paul NOGUERAS Jean MARQUEZ FERRONI Danielle REZZOUGUE Karim

ARTICLE 2 : Madame la Secrétaire générale de la direction académique des Hautes-Pyrénées, Monsieur l'Inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Tarbes, le 16 octobre 2018


Béatrice LAGARDE